

## **BANQUE D'ÉPREUVES DUT-BTS 2023**

Accessible aux Bachelor Universitaires de Technologie 2<sup>ème</sup> année

Cette notice, ainsi que les rapports, sujets, résultats et statistiques est disponible sur le site Internet du concours. Sur ce site sont aussi rappelés les liens internet qui permettent d'accéder aux différents serveurs dédiés à ce concours :

<http://concours.ensea.fr>

Pré-inscription sur internet du 08 février 2023 au 08 mars 2023

La présente notice vaut règlement du concours. Elle contient les instructions auxquelles devront se conformer les candidats. Sa connaissance leur est indispensable.

**Les inscriptions seront closes le 08 mars 2023 à minuit.**

Aucune inscription ne pourra plus être admise après cette date.

Le 17/02/2023



## Sommaire

1	Adresse du concours .....	5
2	Les écoles et les places offertes .....	6
3	Les conditions de diplôme.....	8
4	Modalités d'inscription.....	11
4.1	Documents à fournir pour le 20 mars 2023 .....	12
4.2	Fiche d'appréciation à remplir en ligne par un professeur référent.....	13
4.3	Protection des données personnelles communiquées par le candidat .....	14
4.4	Frais de dossier et frais spécifiques.....	15
4.4.1	Mode de paiement .....	15
4.4.2	Candidats résidant à l'étranger : .....	15
4.4.3	Montant des frais de dossiers .....	16
5	Déroulement du Concours .....	17
5.1	Professeur référent .....	17
5.2	Du 08 février 2023 au 13 mars 2023 : renseignements des fiches d'appréciation par les professeurs référents .....	17
5.3	Évaluation des dossiers .....	17
5.4	Déroulement des épreuves orales spécifiques de certaines écoles .....	17
5.5	Publication des résultats d'admission.....	17
5.6	Réclamations .....	17
6	Procédure d'intégration dans les écoles .....	18
6.1	Première étape : les vœux (du 21 mars 2023 au 26 avril 2023) .....	18
6.2	Deuxième étape : les propositions d'intégration (du 02 mai 2023 au 22 mai 2023).....	19
6.3	Signification des différentes réponses .....	19
6.4	Autres clauses.....	20
7	Adresses des écoles.....	21

## Principe de la Banque d'Épreuves DUT-BTS

L'inscription à ce concours est ouverte aux étudiants inscrits en deuxième année de Bachelor Universitaire de Technologie (BUT), ainsi qu'aux titulaires d'un DUT ou d'un BTS, obtenu en France, dans l'une des spécialités indiquées plus loin, ou aux étudiants qui obtiendront l'un de ces diplômes dans le courant de l'année 2022-2023.

Les étudiants inscrits en 2022-2023 dans une classe ATS Génie Industriel ou Génie Civil, ont la possibilité de s'inscrire à la Banque d'Épreuves uniquement pour une école, ou une filière d'école, non proposée dans le cadre du Concours ATS. Pour cela, ils devront effectuer une nouvelle inscription sur SCEI.

**L'inscription à ce concours permet aux candidats de déposer un seul dossier pour l'ensemble des écoles du concours. Pour la session 2023, la moitié des écoles participantes recruteront sur dossier uniquement. Les autres écoles pourront convoquer les candidats à un entretien ou à des épreuves orales spécifiques.**

Chaque candidat doit choisir une et une seule des trois options proposées dans le cadre de ce concours : génie électrique, génie mécanique et génie civil.

Chaque école fixe les conditions particulières d'inscription qui la concernent, le candidat choisit les écoles auxquelles il souhaite postuler en prenant soin de vérifier qu'il remplit les conditions requises. Aucun candidat ne peut s'inscrire à ce concours plus de deux fois. Aucun candidat n'a le droit de postuler à une même école par plusieurs voies de recrutement la même année.

Chaque année, le jury établit un rapport sur les épreuves du concours. Ce rapport est disponible par Internet sur le site <http://concours.ensea.fr>. Les candidats sont très vivement invités à l'étudier.

En cas de force majeure, le calendrier donné dans cette notice (dates d'inscription, dates des épreuves, etc.) pourra être réaménagé.

## Notes liminaires

*Chaque candidat s'engage, par sa participation au concours, à se conformer aux présentes instructions et à toutes les décisions du Jury, lequel est souverain. Toute infraction au règlement, toute fraude ou tentative de fraude, soit dans les renseignements fournis lors de l'inscription, soit au cours des épreuves écrites ou orales peut donner lieu à des sanctions allant jusqu'à la nullité de l'inscription et donc la perte de tout droit ou avantage obtenu (intégration dans une école en particulier), l'interdiction de s'inscrire au concours et l'exclusion définitive de l'enseignement supérieur. L'instance disciplinaire compétente est la commission de discipline de l'ENSEA.*

*L'admission à une École du Concours n'est définitivement acquise, que sur présentation, lors de l'inscription dans l'École, de la validation de l'année de BUT2, ou du Diplôme (bac + 2) au titre duquel le candidat s'est inscrit au Concours.*

*Une clause particulière concerne Arts-et-Métiers, pour qui « Nul ne peut se présenter plus de deux fois aux épreuves d'admission, quelle que soit la nature du concours présenté, ni faire acte de candidature la même année à plusieurs voies d'accès à l'École Nationale Supérieure d'Arts et Métiers. »*

## 1 Adresse du concours

La Banque d'Épreuves DUT-BTS est gérée par le service concours de l'ENSEA situé à Cergy-Pontoise. Tout courrier concernant le concours (demande de relevé de notes, renseignement sur l'organisation ou le déroulement, réclamation, archives, etc.) doit être adressé au :

ENSEA  
Service Concours  
6 avenue du Ponceau  
CS 20707 Cergy  
95014 Cergy-Pontoise Cedex  
Tel : 01 30 73 62 28  
Mail : [concours@ensea.fr](mailto:concours@ensea.fr)

En revanche, les demandes de renseignement concernant les études et la vie dans les écoles doivent être directement adressées à celles-ci.

## 2 Les écoles et les places offertes

Les tableaux ci-dessous détaillent, le nombre de places offertes dans le cadre de la Banque d'Épreuves DUT-BTS. Le nombre de places, ainsi que le montant du droit de scolarité, sont indicatifs, les candidats sont admis dans les écoles dans les conditions fixées par chacune d'elles.

### Écoles recrutant sur dossier commun uniquement

École	Droits d'inscription	Filières, options	Nbre de places		
			Elec	Méca	Civil
ENSEA	601 €	Généraliste en Electronique, Informatique et Télécommunications	30		
ESIREM	601 €	Matériaux–Développement durable : Métaux – Polymères – Céramiques – Verres (M2D) InfoElec : Systèmes embarqués / Sécurité des réseaux / Ingénieur du logiciel et connaissances Robotique et instrumentation		2	
			2		
			2	2	
ESTP	9 100 €	Campus de Cachan => 20 places Campus de Troyes => 4 places Campus de Dijon => 4 places Campus d'Orléans => 2 places L'ESTP propose aujourd'hui 4 diplômes de spécialité : « Bâtiment », « Travaux Publics », « Topographie », Génie Mécanique et Electrique, Efficacité Energétique ». Sous réserve d'habilitation par la CTI, l'ESTP proposera à la rentrée 2023 un diplôme unique avec le choix d'un parcours thématique à partir du 4 <sup>ème</sup> semestre => construction durable / Aménagement urbain et mobilité / Travaux publics décarbonés, Energétique de la construction, Numérique de la construction. Cela permettra aux étudiants d'affiner et mûrir leurs projets avant de choisir un parcours et une orientation.	1	3	16
				1	3
				1	3
				1	1
ECAM - EPMI	7 400 €	Ingénierie et Conception des Systèmes Electriques, Mécatronique et Productique Industrielle, Logistique et Achats Industriels, Réseaux et Systèmes d'Information intelligents, Management des Systèmes d'Information et Ingénierie Financière, Energétique et Ville du Futur Possibilité de spécialisation "Energie-Data" en 2ème année et 3ème année par voie de l'alternance	5	5	5
ESIEA Paris/Ivry-Sur-Seine - Laval	1ère année du cycle ingénieur : 8 900 € => Paris/Ivry-sur-Seine 8 400€ => Laval Apprentissage possible (frais de scolarité pris en charge par l'entreprise)	Cycle Ingénieur : Echange d'un semestre à l'étranger; 2ème année : choix d'une majeure entre Cybersécurité, Intelligence artificielle & Datascience, Software Engineering, Réalité virtuelle et Systèmes immersifs ou Systèmes embarqués et autonomes. ; Possibilité de double diplôme avec SKEMA  La section internationale – 100% des matières scientifiques sont enseignées en anglais	15		

## Écoles recrutant sur dossier commun et oral spécifique

École	Droits de scolarité	Filières, options	Nbre de places		
			Elec	Méca	Civil
Arts et Métiers	601 €	Généraliste à dominante génie mécanique, génie énergétique et génie industriel	7	37	
ECAM Rennes	8 100 € par année de cycle ingénieur	Cursus étudiant Ingénieur Généraliste : formation pluridisciplinaire en Matériaux, Génie industriel, Informatique, Réseaux et Télécommunications, Génie électrique et automatismes, Génie mécanique et Énergétique, Formation humaine et Management. 86 possibilités d'orientation en dernière année : - Doubles diplômes en France et à l'étranger. - Semestre d'études en universités étrangères. - Semestre d'études à ECAM La Salle et ECAM EPMI. - Masters Recherche. - Module d'approfondissement. - Contrat de professionnalisation possible en 5ème année... 46 semaines de stages/ 7 projets d'application académique et/ou industrielle.	5	5	
ICAM Site de Strasbourg - Europe	8 900 €	Une formation pluridisciplinaire en tronc commun avec une forte orientation à l'international et un contact privilégié avec le monde de l'entreprise : Formation trilingue des domaines Génie industriel, Sciences et Génie des Matériaux, Informatique et Technologies de l'Information, Génie Mécanique et Energétique, Génie Electrique et Automatique, Formation humaine et management, Langues, Interculturalité	10	10	10
ENS Paris-Saclay	~ 400 €	Formation d'enseignants-chercheurs destinés à exercer dans l'enseignement secondaire ou supérieur, dans les organismes de recherche publics ou dans l'administration	5		
ESEO Site d'Angers, Paris-Vélizy et Dijon	7 900 € Par année de cycle ingénieur sous statut étudiant	Diplôme d'ingénieur généraliste des nouvelles technologies, de l'électronique à l'informatique, sous statut étudiant ou par la voie de l'apprentissage. Domaines variés : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Cybersécurité, Data Science, Intelligence Artificielle</li> <li>• Véhicules Intelligents</li> <li>• Santé</li> <li>• Développement Durable et villes intelligentes</li> <li>• Industrie du futur</li> </ul> Ingénierie d'affaire	15		

### 3 Les conditions de diplôme

		OPTION GENIE ELECTRIQUE										
		Arts et Métiers	ECAM Rennes	ENS Paris-Saclay	ENSEA	ECAM - EPMI	ESEO	ESIEA Paris - Laval	ESIREM Info Elec	ESIREM Robotique	ESTP GME – B – TP - T	ICAM Site de Strasbourg-Europe
BTS	Assistance technique d'ingénieurs			X		X			X	X		
	Contrôle industriel et régulation automatique			X		X				X		
	Electrotechnique	X		X		X		X				
	Fluides, énergies, domotique	X				X						
	Systèmes numériques, option informatique et réseaux					X		X	X	X		
	Conception et réalisation de systèmes automatiques					X		X	X	X		
	Systèmes numériques, option électronique et communications			X		X		X	X	X		
	Techniques physiques pour l'indust.			X					X	X		
DUT	Génie électrique et informatique industrielle	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	Génie industriel et maintenance			X					X	X	X	X
	Génie mécanique et productique		X							X		X
	Génie thermique et énergie					X	X				X	X
	Informatique		X				X	X	X	X		
	Mesures physiques	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	Qualité, Logistique industrielle et organisation										X	X
	Réseaux et télécommunications		X	X	X		X	X	X	X	X	
	Sciences et génie des matériaux		X									



		<b>OPTION GENIE MECANIQUE</b>						
		Arts et Métiers	ECAM Rennes	ENS Paris-Saclay	ECAM - EPMI	ESIREM Matériaux	ESIREM Robotique	ESTP GME – B - TP - T
<b>BTS</b>	Assistance technique d'ingénieurs	x		x	x		x	
	Conception de produits industriels	x		x	x			
	Conception et industrialisation en microtechniques	x		x	x			
	Construction navale	x						
	Contrôle industriel et régulation automatique				x		x	
	Electrotechnique			x				
	Conception des processus de réalisation de produits, option A production unitaire			x	x			
	Conception des processus de réalisation de produits, option B production sérielle	x		x	x		x	
	Industries céramiques, Industrie des mat. Souples, Traitement des matériaux				x	x		
	Systèmes numériques, option informatique et réseaux						x	
	Maintenance des systèmes, option systèmes de production	x			x		x	
	Conception et réalisation de systèmes automatiques	x		x	x		x	
	Mise en forme des matériaux				x	x		
	Moteur à combustion interne	x			x			
	Industries plastiques Europlastic				x	x		
	Systèmes numériques, option électronique et communications						x	
Techniques physiques pour l'indust.				x		x		
<b>DUT</b>	Chimie, option chimie des matériaux					x		
	Génie chimique - Génie des procédés				x	x		
	Génie civil, construction durable							x
	Génie électrique et informatique industrielle		x	x			x	x
	Génie industriel et maintenance	x		x	x		x	x
	Génie mécanique et productique	x	x	x	x		x	x
	Génie thermique et énergie				x			x
	Informatique		x				x	
	Mesures physiques		x		x	x	x	x
	Qualité, Logistique industrielle et organisation	x			x			x
	Réseaux et télécommunications		x					
	Sciences et génie des matériaux		x	x	x	x		x

		<b>OPTION GENIE CIVIL</b>			
		ECAM-EPMI	ICAM Site de Strasbourg-Europe	ENS Paris-Saclay	ESTP GME – B – TP - T
BTS	Bâtiment			x	x
	Constructions métalliques			x	x
	Etudes et économie de la construction			x	
	Enveloppes du bâtiment			x	
	Géomètre Topographe				x
	Travaux publics	x		x	x
DUT	Génie civil et construction durable	x	x	x	x
	Génie mécanique et productique	x	x	x	x
	Mesures physiques	x	x	x	x
	Sciences et génie des matériaux	x		x	x

N.B : Particularité de l'ESTP pour les titulaires d'un BTS « Géomètre Topographe » : seule la « Spécialité Topographie » de l'ESTP pourra leur être proposée au moment de l'appel.

## 4 Modalités d'inscription

Les candidats doivent être en situation régulière au regard de la loi n° 97-1019 du 28/10/97 portant sur la réforme du service national et faisant obligation aux jeunes françaises et français de se faire recenser (se renseigner auprès de la mairie de son domicile) puis de participer à une Journée Défense et Citoyenneté -JDC - (se renseigner auprès de l'organisme chargé du service national dont ils relèvent).

Informations sur : <https://www.defense.gouv.fr/sga/au-service-nation-du-public/jeunesse/devenir-citoyen/journee-defense-citoyennete-jdc>

Les candidats en situation de handicap ou atteints d'une maladie chronique peuvent se voir fixer des dispositions particulières d'aménagement (*voir p 14*)

Les candidats ne sont pas autorisés à faire acte de candidature à une même formation par 2 voies différentes.

**Lien internet disponible sur : <http://concours.ensea.fr>**

**du 08 février 2023 au 08 mars 2023**

Les candidats doivent impérativement s'inscrire en ligne et déposer sur le site des copies numériques des pièces demandées. Les documents papiers ne sont pas pris en compte.

Les candidats doivent impérativement respecter la procédure d'inscription suivante, qui comprend 3 phases obligatoires :

- a) Saisie et validation des données**
- b) Téléversement des pièces justificatives**
- c) Paiement des frais**

### **a) Saisie et validation des données (du 08 février 2023 au 08 mars 2023)**

Lors de l'inscription, et pour tous les concours considérés, il sera fourni au candidat un n° d'inscription unique et un code-signature confidentiel qui seront nécessaires pour tout accès au serveur et ce, jusqu'à la fin de la procédure d'intégration dans une école.

Les informations fournies par le candidat engagent sa responsabilité. En cas de fausse déclaration, le candidat s'expose à des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion du (ou des) concours présenté(s) et à la perte du bénéfice éventuel de l'intégration dans une école.

Après la saisie des informations demandées, le candidat imprimera lui-même son dossier.

Il vérifiera ensuite l'exactitude des informations saisies et apportera, le cas échéant, les modifications nécessaires sur internet. Il pourra alors procéder à la validation de son inscription.

**L'inscription est validée lorsque la mention « dossier validé » apparaît à l'écran.**

Le candidat pourra, jusqu'au 08 mars 2023, faire toutes les modifications utiles sur son dossier, à condition toutefois de revalider chaque fois son inscription (écran : « validation »).

**Aucune inscription ne sera acceptée après le 08 mars 2023.**

**Aucune candidature ne sera retenue si elle n'a fait l'objet, au préalable, d'une inscription sur le site internet.**

#### **b) Téléversement des pièces justificatives (du 08 février 2023 au 20 mars 2023)**

Les pièces justificatives devront être téléversées sur le site d'inscription au plus tard le 20 mars 2023.

#### **c) Paiement des frais (du 09 mars 2023 au 20 mars 2023)**

Le paiement doit s'effectuer par carte bancaire ou par chèque du 09 mars 2023 au 20 mars 2023.

**L'inscription au concours sera rejetée si l'ensemble des pièces justificatives et le règlement des frais ne sont pas parvenus pour le 20 mars 2023, délai de rigueur.**

#### **IMPORTANT**

Le candidat devra, pendant toute la durée des concours, tenir à jour, sur le serveur internet, ses coordonnées (adresse postale, adresse électronique, n° de téléphone, etc.). Le candidat pourra également, à l'aide de son code-signature confidentiel, consulter son dossier à tout moment, et ce, jusqu'à la fin des concours.

#### **4.1 Documents à fournir pour le 20 mars 2023**

##### **a) Copie recto-verso de la carte nationale d'identité ou du passeport :**

Ce document doit être en langue française ou en langue anglaise (ou accompagné d'une traduction authentifiée), en cours de validité et valable jusqu'à la fin des épreuves du concours, mois de juillet 2023). La copie du titre de séjour ou de tout autre document n'est pas acceptée.

Pour les candidats possédant la double nationalité, française et étrangère, le passeport étranger peut être accepté sauf pour l'ENS Paris Saclay qui exige le document d'identité français.

##### **b) Copie du relevé de notes du baccalauréat**

##### **c) Copie des relevés de notes de toutes les années d'études post-Bac jusqu'en 2023**

**d) Justificatif à produire au regard de la journée défense et citoyenneté (JDC) pour les candidats français nés entre le 08 mars 1998 et le 08 mars 2005 :**

**Une copie du certificat individuel de participation à la journée défense et citoyenneté (JDC) défini par l'art. L114-3 du code du service national**

\* Sinon, en cas d'impossibilité :

- une copie de l'attestation provisoire si le candidat n'a pas pu participer, pour un motif reconnu valable, à l'une des sessions de la JDC à laquelle il était convié et qu'il a sollicité une nouvelle convocation ;

- une copie du certificat d'exemption si le candidat est atteint d'une maladie invalidante, d'une infirmité ou d'un handicap le rendant définitivement inapte à participer à la JDC (article L114-7 du code du service national).

Les candidats possédant la nationalité française doivent produire ces justificatifs même s'ils possèdent une autre nationalité. Les candidats nés avant le 08 mars 1998 ou ne possédant pas la nationalité française au 08 mars 2023 n'ont rien à fournir.

En cas d'inscription à une école militaire, le numéro d'identifiant défense (NID) devra être saisi lors de l'inscription.

**/// Candidats boursiers** du gouvernement français (bourses de l'Enseignement supérieur, du CROUS, de L'EGIDE...) :

**e) Copie de l'original de la décision nominative d'attribution définitive des bourses nationales**, pour l'année 2022-2023 portant la signature du chef d'établissement (authentification). La copie de l'original de la décision nominative d'attribution conditionnelle des bourses nationales n'est pas acceptée. Ils devront obligatoirement mentionner sur ce document leur numéro d'inscription.

**/// Candidats pupilles de l'Etat ou pupilles de la Nation :**

**f) Extrait d'acte de naissance** portant soit la mention : « pupille de l'Etat » soit la mention : « pupille de la Nation »

**/// Candidats en situation de handicap ou atteints d'une maladie chronique :**

**Uniquement pour les oraux spécifiques**

Pour pouvoir bénéficier d'aménagements particuliers lors des épreuves du concours, les candidats doivent signaler leur handicap lors de leur inscription sur internet. La procédure est simplifiée pour les candidats ayant bénéficié d'aménagement d'épreuves lors du bac, ainsi que pour les candidats bénéficiant en 2023 d'un PAI, PPRE, PAP, ou d'un PPS, ou encore pour ceux qui bénéficient d'un aménagement du médecin désigné par la CDAPH.

Les autres candidats devront constituer un dossier médical comportant le plus grand nombre possible de pièces récentes. Celles-ci seront transmises au médecin référent du concours (contacter le service concours pour la liste des pièces d'un dossier type).

Après transmission des avis antérieurs sur les aménagements obtenus durant leur scolarité et/ou après avis du médecin habilité, une décision administrative fixera, le cas échéant, les dispositions particulières d'aménagement pour l'oral spécifique.

Dans l'attente de l'ouverture des inscriptions il est préférable de constituer le plus tôt possible le dossier de demande d'aménagement d'épreuves. Ce dossier, doit être adressé au Service Concours avant le 14 mars 2023.

**Tout dossier de demande d'aménagement d'épreuves incomplet au 14 mars 2023 sera rejeté.**

#### **4.2 Fiche d'appréciation à remplir en ligne par un professeur référent**

Lors de l'inscription, chaque candidat doit désigner un professeur référent (par l'intermédiaire de son adresse email) chargé, à l'issue de l'inscription, de remplir en ligne une fiche d'appréciation le concernant. Cette fiche d'appréciation porte notamment sur les résultats obtenus par le candidat dans l'établissement du référent, et plus largement sur ses capacités à poursuivre des études en école d'ingénieur. Cette fiche

d'appréciation complète les relevés de notes transmis afin de constituer le dossier utilisé pour l'admissibilité.

*Étudiants inscrits en Bachelor Universitaire de Technologie (BUT) :*

Le référent est normalement le Responsable de poursuites d'études de la filière, ou à défaut, le Chef de département.

*Étudiants inscrits en STS :*

Le référent peut être le Proviseur, le Proviseur adjoint, ou le Professeur principal de la classe désigné par le Proviseur.

*Étudiants titulaires d'un DUT ou d'un BTS :*

Le candidat choisira son référent de façon à valoriser au mieux sa candidature.

### **4.3 Protection des données personnelles communiquées par le candidat**

Les données à caractère personnel collectées par le Service Concours de l'ENSEA dans le cadre de ce téléservice sont destinées à la gestion des candidatures et des admissions au Concours ATS ou à la Banque d'Épreuves DUT-BTS organisés et sanctionnés par l'ENSEA.

En validant son inscription, le candidat autorise automatiquement :

- la transmission de ses données à chaque école auxquelles il s'est inscrit ;
- l'utilisation de ses données par les centres d'écrit, par les écoles auxquelles il s'est inscrit, et par l'ENSEA pour ses vœux d'affectation après jurys d'admission et tout organisme dans le cadre d'obligations réglementaires.

Les résultats obtenus par le candidat seront transmis aux lycées d'origine à la seule condition que le candidat l'ait explicitement autorisé.

L'ENSEA, les centres d'examen et les écoles s'engagent à assurer la protection des données conformément à la loi dite « informatique et liberté » du 9 janvier 1978 modifiée et au Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016, dans le respect de l'ordonnance n°2005-1516 du 8 décembre 2005 relative aux échanges électroniques entre les usagers et les autorités administratives, notamment son articles 9 portant création du "Référentiel général de sécurité" (RGS).

Le candidat est informé qu'il peut exercer les droits prévus aux articles 39 et suivants de ladite loi de la façon suivante :

- Droit d'accès : en ligne en consultant son dossier ;
- Droit de modification concernant les données relatives à sa personne via "nous contacter" sur le site du Concours ;
- Droit d'opposition et d'effacement pour les candidats n'ayant pas validé leur dossier, en adressant un mail à l'adresse suivante : [concours@ensea.fr](mailto:concours@ensea.fr). En cas de difficulté, ils peuvent adresser ensuite une demande au Service Concours de l'ENSEA.

Les données à caractère personnel des candidats ayant validé leur dossier sont conservées cinq années à compter de la fin du concours en cas de contrôles par les écoles que toutes les conditions réglementaires sont remplies avant délivrance du diplôme.

## **4.4 Frais de dossier et frais spécifiques**

### **4.4.1 Mode de paiement**

Le paiement doit s'effectuer par carte bancaire : «carte bancaire de paiement» ou «e-carte bancaire». Le candidat sera alors redirigé vers un site de paiement en ligne sécurisé. Un reçu de paiement sera envoyé par l'opérateur sur la messagerie du candidat.

A défaut, le paiement peut s'effectuer par chèque (endossable sur une banque en France) établi à l'ordre de «l'Agent Comptable de l'ENSEA».

Les candidats doivent indiquer sur le serveur internet le nom de la banque, les nom et prénom du titulaire et mentionner au dos du chèque leur nom, prénom et numéro d'inscription. Le chèque devra impérativement être envoyé, avec le bordereau d'envoi à télécharger sur le site, avant le 20 mars 2023, cachet de la poste faisant foi, à l'adresse suivante :

Service Concours  
ENSEA  
6 avenue du Ponceau  
CS 20707 Cergy  
95014 Cergy-Pontoise Cedex

### **4.4.2 Candidats résidant à l'étranger :**

- Candidats résidant au Maroc : paiement des frais de dossier par carte bancaire internationale ou chèque en euros endossable en France ou chèque de banque en euros endossable en France.

- Candidats résidant en Tunisie, au Liban, au Gabon et en Côte d'Ivoire : paiement des frais de dossier par carte bancaire internationale ou chèque en euros endossable en France ou chèque de banque en euros endossable en France ou Ambassade de France.

Les chèques devront être libellés à l'ordre de «l'Agent Comptable de l'ENSEA».

#### 4.4.3 Montant des frais de dossiers

Ces frais comprennent une somme fixe de 30 € plus une somme variable selon l'école choisie :

- ECAM Rennes, ENSEA, ESEO, ICAM Site de Strasbourg-Europe, ECAM - EPMI: 10 € par école choisie ;
- ESIEA : 10€ pour l'ensemble des campus ;
- ESTP : 20 € pour l'ensemble des spécialités et campus;
- Arts Et Métiers : 30 € ;
- ESIREM : 20 € ;
- ENS Paris-Saclay: 0 €

Les élèves boursiers du gouvernement français sont exonérés de 50 % des frais de dossier (sous réserve de fournir le justificatif indiqué au 4.1)

Les candidats s'inscrivant uniquement à l'ENS Paris-Saclay sont totalement exonérés de frais de dossier.

**Toute renonciation ou démission, quel qu'en soit le motif, n'annule pas l'inscription.  
Les frais de dossier et les frais spécifiques restent acquis.**



## **5 Déroulement du Concours**

### **5.1 Professeur référent**

Lors de l'inscription, le candidat renseigne l'adresse email du professeur référent chargé de remplir en ligne la fiche d'appréciation. Lors de l'inscription, le professeur référent reçoit un email, auquel il doit répondre en donnant son accord de principe pour renseigner ultérieurement la fiche d'appréciation.

### **5.2 Du 08 février 2023 au 13 mars 2023 : renseignements des fiches d'appréciation par les professeurs référents**

Les professeurs référents sont contactés par email, par le Service Concours, pour remplir en ligne les fiches d'appréciation des candidats qui les ont désignés.

Pendant cette période, les candidats peuvent suivre l'état de leur fiche d'appréciation (remplie / non remplie).

**Il appartient aux candidats de veiller à ce que leur professeur référent renseigne leur fiche d'appréciation avant le 13 mars 2023 minuit.**

### **5.3 Évaluation des dossiers**

Les dossiers sont évalués à partir du 14 mars. Exceptionnellement des pièces complémentaires pourront être demandés aux candidats.

### **5.4 Déroulement des épreuves orales spécifiques de certaines écoles**

Certaines écoles organisent leurs propres épreuves orales ou entretiens (cf tableau page 7). Les informations sur ces épreuves sont données directement par les écoles concernées.

Les écoles recrutant après entretien ou épreuves orales spécifiques convoqueront directement les candidats concernés. Ces épreuves orales se dérouleront entre le 11 et le 21 avril, à l'exception de l'ENS Paris-Saclay qui organisera ses épreuves orales entre le 12 et le 16 juin.

### **5.5 Publication des résultats d'admission**

Résultats du jury d'admission : 26 avril 2023

Le jury d'admission permet d'établir la liste des candidats classés école par école.

### **5.6 Réclamations**

Le jury du concours est souverain, aucune réclamation ne pourra porter sur les critères pris en compte par la commission d'étude de dossier.

Toute autre type de réclamation doit être faite par écrit et par le candidat lui-même ou son représentant légal et doit parvenir par courrier électronique au Service Concours de l'ENSEA au plus tard le 27 avril à minuit.

## **6 Procédure d'intégration dans les écoles**

Les candidats accèdent à leur dossier à l'aide de leur numéro d'inscription et de leur code confidentiel obtenu lors de l'inscription.

Seuls les candidats classés à l'issue du jury d'admission sont susceptibles d'intégrer une école

L'intégration dans chaque école est proposée en tenant compte :

- du rang du candidat dans chaque concours
- du classement préférentiel des vœux qu'il aura exprimés
- du nombre de places offertes au concours par chaque école

**Il est recommandé aux candidats de s'informer sur l'ensemble des écoles (spécialités offertes, frais de scolarité, sites géographiques.....) avant d'effectuer leur classement préférentiel sur le site internet**

### **6.1 Première étape : les vœux (du 21 mars 2023 au 26 avril 2023)**

Entre le 21 mars 2023 et le 26 avril 2023 minuit, sur internet exclusivement, les candidats devront établir une liste de vœux, classée par ordre de préférence, de toutes les écoles qu'ils souhaiteraient intégrer dans le cadre de la Banque d'Épreuves DUT-BTS, ou le cas échéant du Concours ATS.

Important : même pour l'intégration dans une seule école, il est obligatoire d'établir sa liste de vœux.

À noter : les vœux émis pour les écoles auxquelles les candidats ne sont pas classés ne sont pas pris en compte, et n'ont aucune influence sur le processus d'affectation ultérieur.

Les candidats éditeront eux-mêmes leur liste de vœux, aucun document ne leur sera adressé par le service concours. L'absence d'établissement d'une liste de vœux est considérée comme une démission.

Attention !!!

Après le 26 avril minuit, les candidats ne pourront ni modifier le classement de leur liste de vœux, ni ajouter une nouvelle école. Les candidats renoncent à l'intégration dans toute école non classée dans leur liste de vœux.

## 6.2 Deuxième étape : les propositions d'intégration (du 02 mai 2023 au 22 mai 2023)

Les propositions d'intégration sont obtenues sur le même site internet déjà utilisé pour l'inscription et pour les vœux.

La première proposition d'intégration dans une école pourra être consultée le mardi 02 mai 2023 à 16h00. **Les candidats devront consulter et répondre à cette première proposition entre mardi 02 mai lundi 08 mai 2023 minuit.**

Les propositions suivantes pourront être consultées aux dates suivantes :

**Mardi 09 mai à 16h00**

**Lundi 19 juin à 16h00**

**Lundi 10 juillet à 16h00**

### Cas particulier des candidats convoqués aux épreuves orales de l'ENS entre le 12 et le 16 juin :

Si le 2 mai, ou le 9 mai, ils sont appelés à une autre école, et qu'ils souhaitent conserver le bénéfice de cette école, ils devront répondre « Oui mais » à cet appel. S'ils répondent « Oui définitif » à cette école, ils seront considérés comme démissionnaires de l'ENS Paris-Saclay.

A chaque proposition prononcée aux dates ci-dessus, le candidat a 3 réponses possibles :

- **Oui définitif**
- **Oui mais**
- **Non mais**

## 6.3 Signification des différentes réponses

- **Oui définitif** : Signifie « J'accepte définitivement l'école qui m'est proposée ». En conséquence, je sais qu'aucune autre école ne me sera proposée, je consulte le site de l'école pour les procédures spécifiques d'inscription dans cette école, et je peux entamer les recherches d'hébergement à proximité de l'école.

- **Oui mais** : Signifie « J'accepte l'école qui m'est proposée, mais j'espère cependant qu'une école mieux placée dans ma liste de vœux me sera proposée ultérieurement ». En conséquence, si une nouvelle école m'est proposée ultérieurement (mieux placée dans mes vœux), je perdrai automatiquement mes droits sur la proposition actuelle. Je dois cependant continuer à consulter les propositions qui me seront faites à chaque appel ultérieur, et indiquer ma réponse à chaque appel, en l'absence de réponse de ma part, je serai automatiquement démissionné de toutes les écoles. J'ai l'obligation de répondre à chaque appel ultérieur, même si je souhaite maintenir mon « Oui mais ».

- **Non mais** : Signifie « Je refuse l'école qui m'est proposée. J'espère cependant qu'une école mieux classée dans ma liste de vœux me sera proposée ultérieurement. En conséquence, si aucune autre école ne m'est proposée ultérieurement, je perds automatiquement mes droits sur toute école. Je dois cependant continuer à consulter les propositions qui me seront faites à chaque appel ultérieur, et indiquer ma réponse à chaque appel, en l'absence de réponse de ma part, je serai automatiquement démissionné de toutes les écoles. J'ai l'obligation de répondre à chaque appel ultérieur, même si je souhaite maintenir mon « Non mais ».

#### 6.4 Autres clauses

Dès lors qu'une proposition d'intégration dans une école aura été faite à un candidat, celui-ci ne pourra plus prétendre à l'intégration dans l'une des écoles situées moins favorablement dans sa liste de vœux.

Du 02 mai 2023 au 10 juillet 2023, les candidats pourront renoncer par internet à une, plusieurs ou toutes les écoles. Ce choix sera alors irréversible. Les renoncations effectuées moins de 24 h avant un appel déterminé ne sont pas prises en compte pour l'appel en question.

**Toute absence de réponse (sauf en cas de « Oui définitif ») dans les délais, à chaque proposition (nouvelle ou identique) faite par le service des concours entraînera la démission automatique du candidat.**

Le non-respect de l'ensemble des règles énoncées ci-dessus entraînera l'exclusion pure et simple de la procédure d'intégration dans les écoles.

## 7 Adresses des écoles

### ARTS ET METIERS

École Nationale Supérieure d'Arts et Métiers,

151, Bd de l'Hôpital, 75013 PARIS

**Informations complémentaires** : Service Concours

Tél : 01 44 24 61 73 – Mail : [contact.concours@ensam.eu](mailto:contact.concours@ensam.eu)

### ECAM Rennes

ECAM Rennes Louis de Broglie

Campus de Ker Lann-Bruz CS 29128 – 35091 RENNES cedex 9

**Informations complémentaires** : Laetitia DODARD

Tél : 02 99 05 66 30 - Mail : [admission@ecam-rennes.fr](mailto:admission@ecam-rennes.fr)

### ECAM - EPMI

École d'ingénieurs généraliste

13, Boulevard de l'Hautil, 95092 CERGY-PONTOISE cedex

**Informations complémentaires** : Nathalie ZARATE

Tél : 01 30 75 60 48 - Mail : [n.zarate@ecam-epmi.com](mailto:n.zarate@ecam-epmi.com)

### ENS Paris-Saclay

École Normale Supérieure de Paris-Saclay

4 avenue des sciences, 91190 GIF-SUR-YVETTE

**Informations complémentaires** : Service concours

Tél : 01 81 87 49 29 - Mail : [concours@ens-paris-saclay.fr](mailto:concours@ens-paris-saclay.fr)

## **ENSEA**

École Nationale Supérieure de l'Électronique et de ses Applications,  
6, Avenue du Ponceau, 95014 CERGY-PONTOISE cedex

**Informations complémentaires** : Service Concours

Tél: 01 30 73 62 28 - Mail. : [concours@ensea.fr](mailto:concours@ensea.fr)

## **ESEO**

**Informations complémentaires** : Service des admissions

Tél : 02 41 86 67 11 – Mail : [admission@eseo.fr](mailto:admission@eseo.fr)

- [Campus d'Angers](#)

10 bd Jean Jeanneteau, 49000 ANGERS

- [Campus de Paris-Vélizy](#)

13 av Morane Saulnier, 78140 VELIZY-VILLACOUBLAY

- [Campus de Dijon](#)

6, place des Savoirs, 21000 DIJON

## **ESIEA Paris/Ivry-Sur-Seine - Laval**

Une Grande Ecole d'Ingénieur.e.s d'un numérique utile

**Informations complémentaires** : Service Admissions - Olena SKRYPNYK

Tél : 01 82 39 25 00- Mail : [admissions@esiea.fr](mailto:admissions@esiea.fr) ou [olena.skrypnyk@esiea.fr](mailto:olena.skrypnyk@esiea.fr)

- [Campus de Paris/Ivry-sur-Seine](#) :

9 rue Vésale, 75005 PARIS

74 bis, avenue Maurice Thorez, 94200 IVRY SUR SEINE

- [Campus de Laval](#) :

Parc universitaire Laval-Changé, 38, rue des Docteurs Calmette et Guérin,  
53000 Laval

## **ESIREM**

École Supérieure d'Ingénieurs en Matériaux et Informatique / Electronique

Université de Bourgogne, Aile des Sciences de l'Ingénieur, 9 avenue Savary, BP 47870, 21078 DIJON cedex

**Informations complémentaires** : Christine CASTELLA

Tél : 03 80 39 60 09 - Mail : [christine.castella@u-bourgogne.fr](mailto:christine.castella@u-bourgogne.fr)

## **ESTP**

École Spéciale des Travaux publics, du Bâtiment et de l'Industrie

**Pour toutes informations complémentaires** : Christophe RICHER

Tél : 01 75 64 45 40 - Mail : [cricher@estp-paris.eu](mailto:cricher@estp-paris.eu) ou [admissions@estp-paris.eu](mailto:admissions@estp-paris.eu)

- Campus de Cachan

28 Avenue du Président Wilson, 94234 CACHAN

**Informations complémentaires** : Christophe RICHER

Tél : 01 75 64 45 40 – Mail : [cricher@estp-paris.eu](mailto:cricher@estp-paris.eu) ou [admissions@estp-paris.eu](mailto:admissions@estp-paris.eu)

- Campus de Troyes

1 rue Fernand Sastre, 10430 ROSIERES-PRES-TROYES

**Informations complémentaires** : Claire LANGRY

Tél : 03 25 78 55 00 – Mail : [clangry@estp-paris.eu](mailto:clangry@estp-paris.eu) ou [admissions@estp-paris.eu](mailto:admissions@estp-paris.eu)

- Campus de Dijon

Campus Métropolitain – Rue de Sully, 21000 DIJON

**Informations complémentaires** : Lucie SARRAZIN

Tél : 03 73 62 02 50 – Mail : [lsarrazin@estp-paris.eu](mailto:lsarrazin@estp-paris.eu) ou [admissions@estp-paris.eu](mailto:admissions@estp-paris.eu)

- Campus d'Orléans

7 rue Porte Madeleine, 45000 ORLEANS

**Informations complémentaires** : Antoine BONTE

Tél : 06 21 34 96 86 – Mail : [abonte@estp-paris.eu](mailto:abonte@estp-paris.eu) ou [admissions@estp-paris.eu](mailto:admissions@estp-paris.eu)

## **ICAM Site de Strasbourg - Europe**

Espace Européen de l'Entreprise

2 rue de Madrid - Schiltigheim

CS 20013 67012 STRASBOURG Cedex

**Informations complémentaires** : Ophélie VIVO

Tél : 03 90 40 29 90 – Mail : [recrutement.strasbourg-europe@icam.fr](mailto:recrutement.strasbourg-europe@icam.fr)







